

# Pour une transition énergétique réussie en OCCITANIE



Désirant porter une ambition forte pour la transition énergétique dans la région, le Syndicat des énergies renouvelables (SER) représente en Occitanie tous les acteurs des filières des énergies renouvelables (EnR). L'utilisation de ces sources d'énergies locales est déjà porteuse d'emploi et de croissance pour les habitants de la région. Le SER dispose de l'expertise pour fortifier la mise en valeur de ce potentiel territorial exceptionnel, en s'appuyant sur ses représentants régionaux et les compétences de ses adhérents implantés localement.

Le SER avait salué les objectifs du projet de SRADDET qui vise à faire de l'Occitanie une Région à énergie positive en 2050. La stratégie globale et multifilière de la région, qui est aussi la vision et l'ADN du SER, est un atout certain pour l'Occitanie et les six prochaines années devront désormais être consacrées à la mise en oeuvre, au suivi et à l'atteinte de ces objectifs par les décideurs régionaux.

Afin de vous accompagner dans cette tâche, ce document vous présente l'état des lieux du développement des énergies renouvelables dans votre région, et formule des propositions concrètes visant à faciliter l'atteinte des objectifs. Nous, représentants et adhérents du SER de l'Occitanie, sommes à votre disposition pour accompagner la transition écologique régionale dans une démarche de proximité et de confiance.



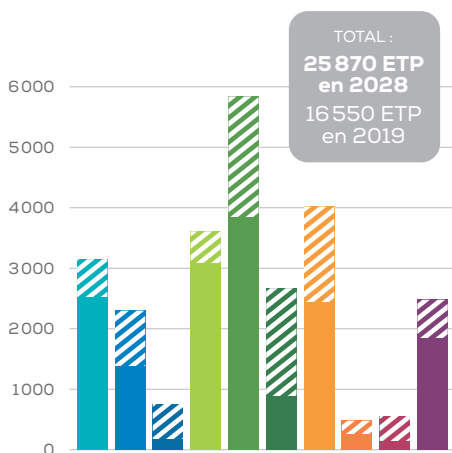
**Ivan BARTHÉLÉMY**  
Représentant régional titulaire

## I. Les énergies renouvelables : un atout économique pour l'Occitanie

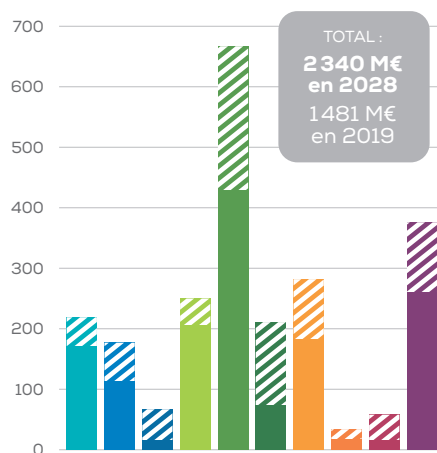
Les retombées fiscales directes des EnR vers les collectivités locales sont estimées à **269 millions d'euros en 2028<sup>1</sup>**.



**CRÉATION D'EMPLOIS DIRECTS ET INDIRECTS ENTRE 2019 ET 2028<sup>1</sup>**  
(EN ETP)



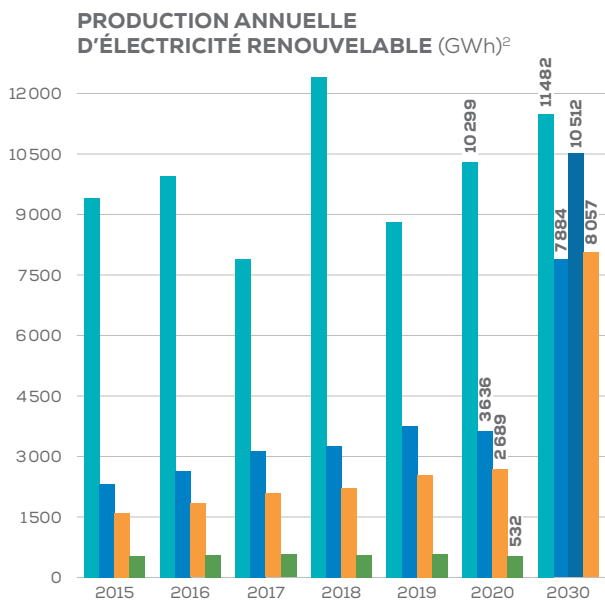
**CRÉATION DE PIB (VALEUR AJOUTÉE NETTE) ENTRE 2019 ET 2028<sup>1</sup>**  
(EN MILLIONS D'EUROS)



- Hydroélectricité
- Eolien terrestre
- Eolien en mer
- Biocarburants
- Bois énergie
- Méthanisation
- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique
- Géothermie
- PAC
- Estimation 2028
- Situation 2019

## II. État des lieux des énergies renouvelables en Occitanie

### ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE



L'électricité renouvelable produite en Occitanie a couvert 46,9% de la consommation d'électricité en 2020.<sup>3</sup>

(moyenne nationale : 26,9%)



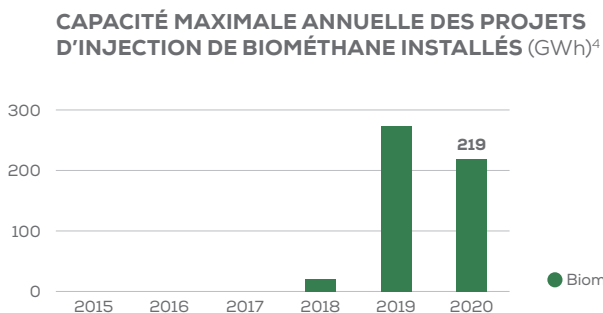
2<sup>ème</sup> région de production solaire  
2689 GWh en 2020<sup>3</sup>



3<sup>ème</sup> région de production hydroélectrique  
10299 GWh en 2020<sup>3</sup>

● Hydroélectricité  
● Éolien terrestre  
● Éolien en mer  
● Solaire photovoltaïque  
● Bioénergies

### GAZ RENOUVELABLE



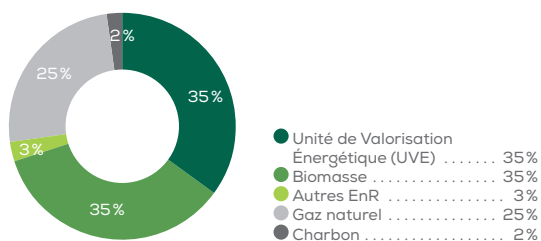
Au 31 décembre 2020, les sites d'injection de stations d'épuration représentaient 50% de la capacité maximale installée totale avec 113 GWh.<sup>5</sup>



Entre 2017 et 2020, le nombre de sites d'injection biométhane en service est passé de 0 à 7<sup>6</sup>

### CHALEUR RENOUVELABLE

**BOUQUET ÉNERGÉTIQUE ENTRANT DES RÉSEAUX DE CHALEUR<sup>7</sup>**



La consommation de bois énergie bûches et granulés à usage domestique en Occitanie est estimée à 6,4 TWh en 2019.<sup>8</sup>

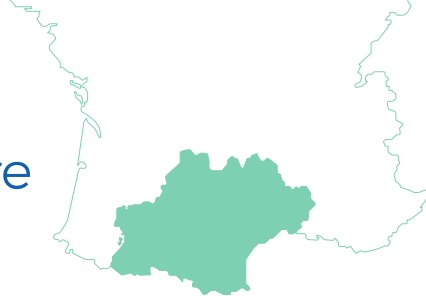


2<sup>ème</sup> région de production de chaleur renouvelable issue du solaire thermique  
209 GWh en 2019<sup>9</sup>



Réseaux de chaleur collectifs en 2019 :  
246 km de canalisations (+16% par rapport à 2018)  
506 GWh d'énergies renouvelables et de récupération<sup>7</sup>

### III. Propositions du SER pour atteindre les objectifs fixés par le SRADDET



#### ➤ **Créer un service d'aide aux collectivités afin de traduire les objectifs énergétiques de la Région dans les documents de planification :**

le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) représente la « feuille de route » énergétique de la région et fixe des objectifs clairs de développement des énergies renouvelables pour les prochaines années. Il est maintenant essentiel que la Région facilite la traduction de ces objectifs dans les divers documents de planification (SCOT, PCAET, PLU, etc) à travers la mise en place d'une mission d'appui et de conseil auprès des décideurs locaux, qui sera également chargée de la mise à disposition d'une cartographie des ressources énergétiques renouvelables de ses territoires, comprenant notamment les potentiels de récupération de chaleur fatale. Ce service d'accompagnement permettra de faciliter le processus de déclinaison locale des objectifs d'énergies renouvelables prévu par la loi de mise en œuvre des propositions de la Convention citoyenne pour le climat (loi Climat et résilience).

#### ➤ **Lancer un « plan de mise à disposition du foncier » pour le développement des énergies renouvelables :**

ce déploiement peut par exemple prendre la forme d'un plan de solarisation de l'ensemble des bâtiments appartenant à la Région, mais également d'une identification des réserves foncières qui pourraient être mobilisées pour développer l'ensemble des différentes énergies renouvelables.

#### ➤ **Après avoir mis en œuvre un programme ambitieux de réduction des consommations de ses bâtiments, couvrir 100% des besoins énergétiques des services de la Région par des énergies renouvelables :**

d'ici la fin du prochain mandat, les besoins en chaleur, froid et électricité liés aux activités des services de la Région devront être couverts intégralement par des énergies renouvelables, soit via des sites de production directe, des raccordements systématiques aux réseaux de chaleur et de froid vertueux, des contrats de gré à gré ou l'achat d'énergie verte.

#### ➤ **Mettre en place un dispositif de financement régional pour faciliter l'émergence et l'accompagnement dans le temps des projets d'énergies renouvelables :**

à l'image des fonds régionaux (comme le FEDER) et, en parallèle des mécanismes de soutien nationaux, la Région peut participer très directement au déploiement des énergies renouvelables en phase de construction ou en phase de développement des projets, et contribuer aux côtés de l'État à la mise en place d'un système de garantie permettant de dérisquer les projets industriels (électricité, biomasse, biogaz, bois...).

#### ➤ **Créer des passerelles vers les énergies renouvelables et les métiers de l'efficacité énergétique via la formation professionnelle :**

les objectifs de développement des énergies renouvelables devraient générer près de 100 000 nouveaux emplois directs et indirects en France d'ici la fin de la décennie (étude SER/EY). La région doit aider les jeunes, ainsi que les travailleurs en reconversion professionnelle, à profiter de ces nouvelles opportunités en garantissant la mise en place d'un « parcours vers les énergies renouvelables » dans les formations professionnelles ainsi que de débouchés professionnels régionaux, sur la base des besoins des filières.

#### ➤ **Mener un travail de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des entreprises et des collectivités sur les avantages liés au développement des énergies renouvelables :**

la transition énergétique soulève des questions légitimes quant aux enjeux et aux bénéfices du développement des énergies renouvelables. La Région peut participer à une meilleure information de la population sur ces enjeux à travers des campagnes de communication dédiées, notamment au sein d'établissements scolaires.

#### ➤ **Mettre en place un comité de pilotage de la transition énergétique régionale**

permettant un échange trimestriel entre l'ensemble des acteurs de la filière et les services de la Région.

#### ➤ **Garantir que chaque habitant de la Région puisse se déplacer avec une empreinte carbone la plus faible possible afin de tendre vers l'objectif de neutralité carbone pour 2050 exprimé dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone.**

En tant qu'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine, la Région a une responsabilité dans la décarbonation du secteur des transports. L'ensemble des flottes de véhicule de transport devront donc systématiquement, lors de leur renouvellement, utiliser des énergies renouvelables (biocarburants, électricité, hydrogène). La Région doit également apporter son soutien financier au déploiement des points de ravitaillement en gaz renouvelables ou des stations de recharge électrique ou hydrogène, pour les véhicules comme pour les navires.

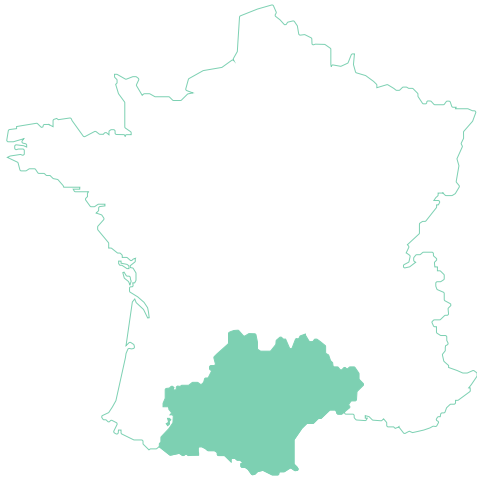
#### ➤ **Accompagner le déploiement de sites industriels régionaux, de production, de récupération, de recyclage de matériaux et composants :**

d'ici la fin du prochain mandat, la Région s'engage à accompagner les démarches déjà existantes des acteurs dans le déploiement de nouvelles capacités industrielles afin de soutenir le développement des énergies renouvelables et participer aux projets R&D des filières en développement sur le territoire.



## Les représentants du SER en Occitanie

Le SER dispose d'un réseau de 80 représentants régionaux dans toute la France pour promouvoir les différentes filières des énergies renouvelables. Il s'implique notamment lors de l'élaboration des stratégies énergétiques territoriales, ou au sein des instances de concertation ou de travail sur les sujets énergétiques. Le SER œuvre pour que les territoires réalisent une transition énergétique ambitieuse, et proposent des leviers susceptibles d'accélérer le développement local des filières renouvelables.



### Représentant titulaire

Ivan BARTHÉLÉMY • EDF Renouvelables

### Représentants adjoints

Thomas BORDENAVE • Eolfi

Jérôme FONTES • Urbasolar

Stéphane FOURY • Forestiers Privés de France

Vincent PÉTILLON • France Hydro Électricité

Jean-Luc SANCHEZ • Total Quadran

Frédéric THÉRON • Engie

### Contact SER

Mathilde JACQUOT, Responsable Territoires SER  
mathilde.jacquot@enr.fr

*Le Syndicat des énergies renouvelables (SER) regroupe 400 adhérents représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le SER a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.*



13-15, rue de la Baume, 75008 PARIS  
T. 01 48 78 05 60 • [contact@enr.fr](mailto:contact@enr.fr)  
[www.enr.fr](http://www.enr.fr) • [www.ser-evenements.com](http://www.ser-evenements.com)

@ser\_enr • Syndicat des énergies renouvelables

1. Rapport SER/EY Évaluation et analyse de la contribution des énergies renouvelables à l'économie de la France et de ses territoires, juin 2020
2. Panoramas de l'électricité renouvelable, SER, 2015-2020
3. Panorama de l'électricité renouvelable, SER, 2020
4. Panoramas du gaz renouvelable, SER, 2015-2020
5. Panorama du gaz renouvelable, SER, 2020
6. Panoramas du gaz renouvelable, SER, 2017-2020
7. Enquête annuelle sur les réseaux de chaleur et de froid, SNCU, édition 2020
8. Estimation construite sur la base de l'enquête ADEME Marchés et approvisionnements, 2018
9. Panorama de la chaleur renouvelable, SER, 2019